

Date de réception : .....

**Toute demande doit nous parvenir entièrement complétée impérativement  
10 jours ouvrés minimum avant la date de début du chantier**

▪ **Adresse de la pose sous réserve d'acceptation :** .....

- Sur places de stationnement autorisé
- Sur chaussée sans stationnement autorisé (**joindre croquis d'installation**)
- Autre (**joindre croquis d'installation**)

▪ **Dates de la pose :** Du ..... / ..... / ..... Au ..... / ..... / .....

- Demande initiale
- Demande de Prolongation de l'AOT N°.....  
*(tout dépassement ou modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande)*

▪ **Demandeur agissant en tant que :**       Entreprise       Particulier

NOM : ..... Tél : .....  
 Prénom : ..... Mail : .....  
 Entreprise : ..... SIRET : .....  
 Date de naissance (si Particulier) \* : ..... / ..... / ..... *\* à compléter obligatoirement*  
 Adresse complète : .....  
 .....  
 Kbis joint

▪ **Entreprise effectuant la pose si différente du demandeur :**

NOM : ..... Tél : .....  
 Adresse complète : ..... Mail : .....  
 ..... SIRET : .....  
 Kbis joint

▪ **Autorisations d'urbanisme :**

DP/PC/PD N° ..... délivré(e) le ..... / ..... / .....

▪ **Nature des travaux :**

- Ravalement       Construction       Toiture
- Travaux intérieurs       Travaux urgents (**joindre justificatif**)
- Autre : .....

Nombre de benne(s) / cabane(s) de chantier \* = .....

*\* rayer la mention inutile*

Nombre de places supplémentaires pour stationnement de véhicule(s) utilisées =.....  
 (une place de stationnement = 10 m<sup>2</sup>)

## **TIERS FACTURABLE**

**(Obligatoirement signataire du présent document)**

ENTREPRISE

PARTICULIER

NOM : .....

Tél : .....

Prénom : Entreprise : .....

Mail :

Date de naissance (si Particulier) \* : ..... / ..... / .....

Adresse complète .....

SIRET : .....

.....

Kbis joint

### **LE DEMANDEUR S'ENGAGE :**

Je soussigné,

- Certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande ;
- M'engage à respecter les prescriptions des services administratifs ;
- M'engage à verser les droits de voirie (voir **tarifs page 4**) ;
- **Les droits de voirie seront facturés au tiers facturable ci-dessus désigné ;**
- Les droits de voirie seront dus tant que le domaine public ne sera pas en totalité libéré ;
- **ANNULATION :** pour être prise en compte, elle devra être signalée à l'aide du document prévu à cet effet (**page 3**) au plus tard **48h00 avant la date prévue** de démarrage ou de réalisation de l'opération. **Sous réserve d'acceptation**, l'annulation ne **prendra effet qu'à la date à laquelle le service voirie en aura accusé réception.**

Date : ..... / ..... / .....

Nom et signature du particulier  
ou cachet de l'entreprise :

**Toute demande incomplète ne pourra pas être prise en compte**  
**Tous les champs sont obligatoires**  
**Toute demande d'annulation doit nous parvenir**  
**48 heures minimum avant la date de début de chantier**

▪ **Titulaire de l'autorisation :**

Entreprise : ..... Tél : .....  
Nom et Prénom (si Particulier) : ..... Mail : .....  
Adresse complète : .....  
.....

▪ **Nature de l'occupation :** .....  
Adresse du chantier : .....  
Adresse de la pose (si différente de celle du chantier) : .....  
.....

▪ **Dates de l'autorisation à annuler :** Du ..... / ..... / ..... Au ..... / ..... / .....  
Numéro d'AOT à annuler : .....  
Motif de l'annulation : .....  
.....

Date : ..... / ..... / ..... **Nom, signature et cachet du demandeur :**

---

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION**

Date de réception : ..... / ..... / .....

**SERVICE VOIRIE – MAIRIE DE TALENCE**

▪ **Annulation :**  Acceptée  Refusée  
Motif de refus : .....  
.....  
.....

Date : ..... / ..... / ..... **Signature et cachet de la Ville de Talence :**

## Redevance pour occupation du domaine public à l'occasion de travaux et chantiers – à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025

Conformément à la délibération en date du 19 mai 2025 portant sur les tarifs des droits de place et pour les redevances d'occupation du domaine public et à l'arrêté N° 1366 en date du 28 mai 2025 portant sur l'occupation temporaire du domaine public :

<b>Echafaudages, clôtures de chantier et véhicules utilitaires :</b>			
Pour 1 semaine uniquement (et non renouvelable)		9,00 €	le m <sup>2</sup> de surface au sol
Du 1 <sup>er</sup> au 3 <sup>ème</sup> mois	Par mois	15,00 €	le m <sup>2</sup> de surface au sol
Du 4 <sup>ème</sup> au 5 <sup>ème</sup> mois	Par mois	20,00 €	le m <sup>2</sup> de surface au sol
A partir du 6 <sup>ème</sup> mois et au-delà	Par mois	37,00 €	le m <sup>2</sup> de surface au sol
<b>Appareillages servant aux réparations et échafaudages volants :</b>			
	Par semaine	55,00 €	à l'unité
<b>Bennes ou containers, baraques de chantier :</b>			
1 <sup>ère</sup> semaine		87,00 €	à l'unité
2 <sup>ème</sup> semaine		125,00 €	à l'unité
3 <sup>ème</sup> semaine		165,00 €	à l'unité
4 <sup>ème</sup> semaine et au-delà		242,00 €	à l'unité
<b>Camions-grue, camions-nacelle et toutes formes de manutention :</b>			
	Par jour	40,00 €	à l'unité
<b>Minimum de perception :</b>		40,00 €	
<b>Taxation des occupations non conformes, interdites ou sans titre : (conformément au règlement d'occupation du domaine public)</b>			
Redevance additionnelle en cas de non-respect de l'autorisation	Par jour	76,00 €	de forfait et par unité
Taxation d'office pour occupation non autorisée ou sans titre	Par jour	45,00 €	le m <sup>2</sup> de surface au sol

- Toute période entamée est due dans son intégralité,
- Tout métrage sera arrondi au métrage supérieur,
- Toute surface sera arrondie au m<sup>2</sup> supérieur,
- L'application d'un droit de place ou d'une redevance ne vaut pas acceptation du dispositif constaté sur place,
- Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une autorisation municipale,
- Les tarifs sont susceptibles d'évoluer chaque année par décision du Conseil Municipal,
- Une autorisation en cours de validité peut faire l'objet d'une abrogation par la Ville en cas d'augmentation des tarifs,
- Le minimum de perception est fixé à un mètre linéaire ou à un mètre carré.